

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUILLET 2021

Compte-rendu

Le jeudi 22 juillet 2021, à 14h00, le conseil d'administration de l'AMF49 s'est réuni dans la salle de réunions de la Maison des Maires 9 rue du Clon à Angers.

Présents : M. Philippe CHALOPIN, Président, M. Christophe BÉCHU, Vice-président, Mme Maryline LÉZÉ, Secrétaire, Mme Elisabeth MARQUET, Trésorière, Mme Béatrice BERTRAND, Mme Geneviève COQUEREAU, M. Jean-Charles PRONO, M. Xavier TESTARD

Excusés : M. Gilles BOURDOULEIX, Mme Isabelle LEROY, M. Damien COIFFARD, M. Yves COLLIOT, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Pierrick ESNAULT (pouvoir à Geneviève COQUEREAU), Mme Juanita FOUCHER, M. Jean-Jacques GIRARD (pouvoir à Philippe CHALOPIN), M. Jackie GOULET, M. Gilles GRIMAUD, M. Hervé MARTIN (pouvoir à Xavier TESTARD), Mme Marie-Madeleine MONNIER, M. Marc SCHMITTER, Mme Sylvie SOURISSEAU (pouvoir à Philippe CHALOPIN), M. Gilles TALLUAU, M. Médéric THOMAS

Assistait également : M. Guy POUTIER, Directeur de l'AMF49

1- Echange sur l'application des règles du pass sanitaire

Dans l'attente de la loi à paraître définissant les règles d'application du pass sanitaire, un échange s'est tenu entre les membres du conseil d'administration, témoignant de l'inquiétude des populations et des difficultés rencontrées par les élus :

- Présentation obligatoire du pass sanitaire dans les salles de réunion communale au-delà d'une jauge de 50 personnes : il semblerait acquis que l'on doive apprécier cette règle au regard des personnes accueillies et non de la capacité de la salle et que la charge du respect de cette procédure relève de l'organisateur et non du loueur (la collectivité). Des incertitudes demeurent néanmoins pour certains espaces affectés à un service public (exemple de l'accueil état-civil de la mairie d'Angers qui accueille plus de 50 personnes) ou à un service social (lieu accueil des SDF à qui il est inimaginable de demander un pass sanitaire et une pièce d'identité).
- Obligation de vaccination : elle pèse sur le personnel communal mais reste en pratique au stade de l'incitation. Par ailleurs, d'autres auxiliaires des politiques publiques ne sont pas clairement visés par cette obligation : personnels de portage des repas, aidants familiaux, associations, accueils temporaires...

Concernant les statistiques de vaccination, un site utile est à signaler, recensant le nombre de personnes vaccinées sur chaque territoire : <https://datavaccin-covid.ameli.fr/pages/type-vaccins/>

- Justification de l'identité des personnes présentant un pass sanitaire
 Cette procédure pose d'abord un problème de fond : celui de l'habilitation d'un agent communal à contrôler l'identité des personnes présentant un pass sanitaire nominatif. Il ressort de la pratique de la Ville d'Angers qu'une vérification est possible et non un contrôle, réservé aux forces de police. Cette vérification résulte d'une demande de l'utilisateur et est pratiquée déjà, par exemple, par les buralistes et les tenanciers de débits de boissons, tenus de s'assurer de l'âge légal des consommateurs de tabac et d'alcool. Un autre problème est celui des moyens, matériels et humains, que la collectivité doit mobiliser pour cette double vérification (téléphone dédié, douchette...). La ville d'Angers a recensé 11 établissements concernés.
 M. BÉCHU, Maire d'Angers, adressera à l'AMF49 une fiche sur ces différents points et propose, par ailleurs, de transmettre aux députés de Maine et Loire une liste des questions sans réponse à ce jour.

2- Modification des statuts de l'Association

Lors de sa réunion du 22 février 2021, le conseil d'administration avait décidé de proposer une modification des statuts de l'Association, afin notamment de simplifier le fonctionnement de l'Association et d'accélérer les prises de décision.

Le projet soumis au vote du conseil d'administration comprend les modifications principales suivantes :

- Présentation plus claire avec ajout de titres et organisation des rubriques
- Affirmation du caractère apolitique et pluraliste de l'Association (article 2)
- Limitation du nombre de pouvoirs à 2 par personne (article 3)
- Précisions quant aux recettes de l'Association (article 4)
- Affirmation du principe défini par l'AMF : 1 maire (ou 1 président) = 1 voix pour l'élection des instances de l'AMF49 (article 5)
- Validation par les statuts de la prolongation du mandat des administrateurs durant la période de transition jusqu'à l'élection du nouveau conseil (article 5)
- Insertion dans les statuts de la possibilité d'organisation par correspondance ou par voie numérique de l'assemblée générale et du conseil d'administration (article 6).
- Pouvoirs du Président : institution de la voix prépondérante du président, pour éviter les blocages en cas d'égalité de suffrages lors d'un vote ; possibilité d'une délégation donnée par le conseil d'administration au président pour engager des dépenses (article 7) ; pouvoir d'ester directement en justice lorsque l'intérêt de l'Association ou de ses membres est en jeu ou en cas d'urgence dûment caractérisée (article 7).
- Un règlement intérieur adopté ultérieurement par le conseil d'administration précisera les modalités d'application de certains articles, notamment les articles 6 et 7.

Le projet de statuts, tel que figurant en annexe du présent compte-rendu est validé par le conseil d'administration et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en ouverture de la journée du 18 septembre.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
12	12	0	0

3- Retrait ville de Cholet

Par lettre du 17 mai 2021, M. Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, a informé M. CHALOPIN, Président de l'AMF49, de sa décision de retrait de sa commune de l'AMF, en raison de l'attitude du Président de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, désigné par l'AMF au niveau national, qui s'est opposé, sans concertation, à un projet d'aménagement de la ville de Cholet. M. CHALOPIN a adressé un courrier au président de

l'AMF afin d'obtenir des précisions sur ce dossier. Il s'est entretenu par ailleurs avec le président de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial. Cet échange ayant été décevant, le Président a décidé d'informer à nouveau le Président de l'AMF de cette situation. Le conseil d'administration regrette ce retrait qui impacte l'association départementale, mais ne souhaite pas lui donner d'écho plus large, dans la mesure où cette décision ne relève pas d'une divergence interne à l'association.

Chacun souhaite le retour de la ville de Cholet au sein de notre association.

4- Assemblée générale 2021

Cette manifestation se tiendra le samedi 18 septembre 2021 au Centre des Congrès d'Angers. En raison de la nécessité de tenir une assemblée générale extraordinaire, le programme a été modifié pour supprimer la remise des Mariannes du Civisme des élections municipales 2020, cette manifestation n'apparaissant pas, de surcroît, très pertinente dans le contexte de forte abstention des dernières échéances électorales.

Par ailleurs, afin de laisser plus de temps au thème de l'assemblée, l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et du Comité des Œuvres sociales sera remplacée par une information écrite qui pourra être insérée dans la sacoche remise aux participants à leur arrivée.

Concernant le thème de l'assemblée, « **Participation citoyenne, démocratie participative et coopérative** », un sondage sera fait durant l'été auprès des communes afin d'avoir un aperçu des expériences menées dans les territoires. Le dépouillement des résultats de ce sondage pourra permettre de solliciter un témoignage d'une commune, M. BÉCHU acceptant d'ores et déjà le principe d'une intervention sur l'expérience d'Angers dans ce domaine.

Les tarifs de l'Association concernant l'assemblée générale restent inchangés comme suit :

	Tarif 2021
Stand AG espace partenaires	750 €
Participation repas AG	26 €

Votants	Pour	Contre	Abstentions
12	12	0	0

5- Congrès des Maires de France

Il se tiendra du 16 au 18 novembre 2021 au Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris, sur le thème « Au cœur de la crise, les maires, piliers de la République » et verra l'élection du Président et des instances dirigeantes de l'AMF.

En ce qui concerne les élus du Maine et Loire, ils pourront trouver un point de rassemblement sur le stand de l'AMF49, situé dans l'enceinte du Congrès et le conseil d'administration accepte la proposition du président pour l'organisation d'un événement personnalisé réservé aux élus de Maine et Loire et à leurs partenaires (cocktail déjeunatoire ?). Par ailleurs, un dîner au Sénat, à l'invitation des sénateurs de Maine et Loire est prévu, sous réserve de confirmation par la Questure.

Enfin, sur les conseils de M. BÉCHU, un contact sera pris avec l'entreprise GIFFARD, fleuron de l'industrie angevine, pour une dégustation de leurs produits sur l'espace de l'association départementale. D'autres contributions pourront être sollicitées, notamment auprès des viticulteurs du Saumurois.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
12	12	0	0

6- Engagement d'une action civile en soutien de Mme BERTRAND, Maire de Vivy

Réuni le 12 avril 2021, le conseil d'administration avait décidé l'engagement d'une action civile de l'Association à l'appui du recours pénal intenté par Mme Béatrice BERTRAND, Maire de Vivy, pour l'agression dont elle avait été victime à son domicile.

Cette requête a été reçue favorablement par le Tribunal Judiciaire de Saumur qui, dans sa décision du 3 juin 2021, a accordé 1 euro de dommages et intérêts à l'Association, ainsi que 1 000 € de frais irrépétibles, à rapprocher des frais d'avocat d'un montant de 1 261 €.

7- Schéma départemental de services aux familles

Ce schéma, élaboré en 2017, a fait l'objet d'un bilan-diagnostic afin de préparer le prochain schéma, qui sera signé à l'automne 2021. Sur la proposition des représentants de la CAF, une rencontre d'échanges sur ce bilan-diagnostic a été organisée le 14 juin dernier, en présence de Mme Béatrice BERTRAND et M. Damien COIFFARD, membres du conseil d'administration. Mme BERTRAND se fait l'écho des principaux enseignements de cette réunion qui font notamment apparaître une connaissance et une utilisation insuffisantes des aides à la parentalité, contrairement aux dispositifs liés à la petite enfance. Un besoin semble émerger pour la mise en place d'équipements destinés aux adolescents, afin de proposer une offre intermédiaire entre les centres de loisirs et les foyers des jeunes.

Les échanges portent ensuite sur le fonctionnement des Maisons France Service, dont le fonctionnement suscite des interrogations concernant les prestataires extérieurs, dont l'intervention sous forme de permanences ne doit pas servir de prétexte à une diminution du service public (exemple des trésoreries). A la demande du Président, il est décidé qu'un point sera fait sur ce sujet lors d'un prochain conseil d'administration.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
12	12	0	0

8- Emissions sur les territoires avec RCF

Un partenariat avec RCFAnjou a été conclu pour l'envoi aux EPCI d'une offre de réalisation d'émissions sur les territoires, diffusées sur les ondes de cette radio. 3 EPCI se sont engagés pour la réalisation d'émissions pour la totalité de leurs communes membres : Agglomération du Choletais, Baugeois Vallée, Mauges Communauté. Par ailleurs, 3 communes de la communauté Loire Layon Aubance ont confirmé leur intérêt.

9- Formation Gendarmerie « Gestion des incivilités »

Sur un modèle national développé par la cellule nationale de négociation du GIGN, cette formation destinée aux élus apporte des clés de compréhension pour désamorcer les conflits, faciliter la communication et rétablir la relation avec un individu.

A la suite de la diffusion de cette offre, près de 90 élus se sont déclarés intéressés. Une première réunion a été organisée pour les élus du Saumurois à Baugé en Anjou, le 8 juillet dernier. Les retours ont été très positifs. 3 autres réunions se tiendront au second semestre dans les autres secteurs du département.

10- Commission « Intercommunalité et communes nouvelles »

Cette commission s'est réunie le 28 juin dernier à la Maison des Maires, sous la présidence de M. Gilles GRIMAUD. Un compte-rendu sera prochainement diffusé aux membres du conseil d'administration.

11- Webinaire « Gestion de crise » avec ENEDIS et la Préfecture

Dans le cadre du partenariat avec l'Association, en cours de renouvellement, des actions d'information et de communication doivent être menées auprès des communes avec ENEDIS. Accepté par le conseil d'administration, ce partenariat portera sur l'organisation de réunions de présentation du dispositif de gestion de crise et du rôle des correspondants risques naturels. Cette problématique d'ordre général, présentée par les services de la Préfecture, serait également orientée sur les missions et moyens mis en œuvre par ENEDIS dans ce domaine. Trois réunions d'1h30 seront organisées en visioconférence à l'intention des communes, aux dates suivantes :

- Jeudi 20 septembre 2021 à 18h00
- Jeudi 23 septembre 2021 à 18h00
- Jeudi 30 septembre 2021 à 18h00

Des invitations avec le logo de l'AMF49 ont été diffusées auprès des communes.

12- Partenariats

Des conventions de partenariat ont été signées par M. CHALOPIN avec le Département de Maine et Loire et La Ligue contre le Cancer. D'autres partenariats sont en cours de renouvellement : convention avec ENEDIS et le SIéML, convention avec GRDF et le SIéML. Il est à noter que le comité syndical du SIéML a délibéré en faveur de l'octroi d'une aide financière annuelle de 2 000 € à l'Association pour chacun des partenariats, et ce pendant la durée de la convention. Une date et un lieu doivent être trouvés pour la signature de chacune de ces deux conventions.

Par ailleurs, une proposition de réunion d'information sur « **La qualité de vie au travail** » est formulée par la Mutuelle Nationale Territoriale, partenaire de l'AMF49. Cette réunion d'une demi-journée, destinée aux élus et agents communaux, se tiendrait en début décembre, un cocktail déjeunatoire étant offert par la MNT. Le conseil d'administration accepte que cette réunion se tienne à l'invitation conjointe de la MNT et de l'AMF49 mais souhaite que seuls les élus soient conviés. Il ne paraît en effet pas souhaitable que les agents soient admis à cette réunion, dans la mesure où il existe au niveau communal des instances participatives.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
12	12	0	0

13- Réunion pour l'indemnisation des dommages occasionnés par la tempête sur le territoire de la commune de Courléon

A l'initiative de M. CHALOPIN, Président de l'AMF49, et en réponse à la sollicitation du maire de Courléon, une réunion s'est tenue le 19 juillet à 10h00, à Parçay les Pins, en présence des représentants des services de l'Etat et des collectivités territoriales, afin d'échanger sur les

possibilités d'indemnisation des dommages très importants subis notamment par les exploitations agricoles.

Un premier arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été pris mais ne concerne que les seuls dommages causés par les inondations et coulées de boues qui ont suivi la tornade du 17 juin, l'imprimé CERFA ne prévoyant pas l'état de catastrophe naturelle en métropole pour les dommages causés par des vents violents, cette garantie étant réservée aux cyclones tropicaux.

Une remontée sera faite à l'AMF sur cette anomalie qui concerne des phénomènes météorologiques pourtant récurrents sur le territoire métropolitain. Ce sujet, et celui des dommages causés aux constructions par le retrait des argiles, sera également évoqué lors de la réunion de la Fédération Régionale des Associations des Maires et Elus locaux Ligériens, qui se tiendra le 9 septembre prochain.

Enfin, M. TESTARD se propose de communiquer à l'Association, pour diffusion aux membres du conseil d'administration, le compte-rendu du Comité Départemental d'Expertise qui s'est réuni le 20 juillet dernier afin de définir le calendrier prévisionnel de l'indemnisation au titre des calamités agricoles, qui inclut les dommages subis par les exploitations agricoles de Courléon.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
12	12	0	0

Départ M. BÉCHU

14- Difficultés avec Orange dans la conduite des chantiers

L'Association a été saisie par le SIéML d'une démarche en cours visant à organiser, à l'occasion d'une réunion de Bureau syndical, une rencontre avec M. MITU, délégué régional d'Orange, afin de recueillir ses réponses sur les difficultés relationnelles de l'entreprise avec les communes dans la conduite de leurs chantiers. Les membres du conseil d'administration confirment les difficultés rencontrées en termes de retard dans les interventions d'entretien, notamment des poteaux téléphoniques, même si, dans le cas d'une commune, la remise d'un cahier de doléances a été suivie d'effets.

En conséquence, le Président de l'AMF49, qui participera à cette réunion, prévue le 14 septembre prochain, est autorisé à cosigner un courrier exposant ces difficultés au délégué régional d'Orange, aux côtés du président du SIéML et du président de l'AMRF49.

15- Rencontre avec la Fédération du Bâtiment 49

Cette rencontre entre M. CHALOPIN et M. BORJON-PIRON, Président de la FFB49, s'est tenue le 5 juillet 2021 et a permis des échanges constructifs sur la situation du bâtiment dans un contexte tendu en raison notamment de l'augmentation des coûts d'approvisionnement en matériaux et fournitures, pouvant conduire à des retards de chantiers.

16- Prochaine réunion du conseil d'administration

Elle est fixée au lundi 18 octobre 2021 à 14h00.

Le Président



La Secrétaire



